

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin qui s'est tenue le 27 octobre 1998 à compter de 19 h 30, à la salle Flore Laurentienne, au siège social, 13 rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Colette Larose, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville.

**Commissaires
représentant les
parents :**

- du primaire : Madame Johanne Purcell
- du secondaire : Monsieur Marc Audette

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Madame Nicole Pelletier, directrice générale adjointe
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint
Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières

Absences

Mesdames : Marie-Claire Giguère, Lise Larouche
Messieurs : Serge Dulude, Normand Héroux

Ouverture de la
séance

La présidente madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

61-CC-1998
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Langevin que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

16.1 Distribution du lait dans les écoles.

Adoptée unanimement.

Ordre du
jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 1998.
4. Questions orales du public.

5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Nomination de personnes provenant des secteurs socio-économiques et socio-communautaires au conseil d'établissement des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle
 - 5.2 Nomination des représentants des entreprises au conseil d'établissement des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Changement de composition des conseils d'établissement.
 - 6.2 Actes d'établissement.
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes.
8. Affaires des Services complémentaires.
9. Affaires du Service des ressources humaines.
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire.
11. Affaires du Service des ressources financières :
 - 11.1 Acceptation des états financiers au 30 juin 1998.
 - 11.2 Emprunt à long terme.
 - 11.3 Équipement informatique - Octroi de contrat.
12. Affaires du Service des ressources matérielles.
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle.
14. Affaires du Service des technologies de l'information.
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.
16. Autres points :
 - 16.1 Distribution du lait dans les écoles.
17. Questions orales du public.
18. Parole aux commissaires.
19. Parole aux commissaires représentant les parents.
20. Clôture de la séance.

62-CC-1998
Procès-verbal du 22
septembre 1998

IL EST PROPOSÉ par madame Ginette Lechasseur que le procès-verbal de la séance du 22 septembre 1998 soit adopté avec dispense de lecture et avec la correction suivante:

Madame Ginette Lechasseur était absente lors des discussions concernant la vente d'une parcelle du terrain à l'école Gérard-Filion. (Résolution numéro 58-CC-1998).

Adoptée unanimement.

63-CC-1998
Nomination de
personnes provenant
des secteurs socio-
économiques et socio-
communautaires au
conseil d'établissement
des centres d'éducation
des adultes et de
formation
professionnelle.
Nomination des
représentants des
entreprises au conseil
d'établissement des
centres d'éducation des
adultes et de formation
professionnelle.

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des groupes socio-économiques et socio-communautaires ;

CONSIDÉRANT la sollicitation faite auprès des entreprises de la région ;

CONSIDÉRANT les recommandations des directions des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux ;

QUE les personnes dont le nom apparaît au document «*Liste de candidatures*» soient nommées membres des conseils d'établissement des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle correspondants.

Adoptée unanimement.

64-CC-1998
Changement de
composition des
conseils

CONSIDÉRANT les prescriptions des articles 43 et 103 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

d'établissement

CONSIDÉRANT l'adoption, par le conseil provisoire de la Commission scolaire Marie-Victorin, par sa résolution numéro 166-1998-CP du 1^{er} juin 1998, des orientations relatives à la composition des conseils d'établissement ;

CONSIDÉRANT les demandes de changement de composition faites par certains établissements selon les modalités prévues au document d'orientation ;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery :

QUE les compositions de chacun des conseils d'établissement apparaissant au document intitulé "CHANGEMENT DE COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT" daté du 20 octobre 1998, soient adoptées.

Adoptée unaniment.

65-CC-1998
Actes d'établissement

CONSIDÉRANT l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT les nouvelles données spécifiques aux écoles concernées ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Denis :

QUE les actes d'établissement suivants soient adoptés :

% Acte d'établissement de l'école Gérard-Filion daté du 27 octobre 1998.

% Acte d'établissement de l'école Jean-de-Brébeuf daté du 27 octobre 1998.

Adoptée unaniment.

66-CC-1998
Acceptation des états financiers au 30 juin 1998

ATTENDU QUE conformément aux articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute commission scolaire doit préparer et soumettre l'état financier annuel accompagné du rapport du vérificateur externe au Ministre ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin est la commission scolaire liquidatrice des Commissions scolaires de Brossard, Greenfield Park, Jacques-Cartier et Taillon ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité aux affaires financières d'accepter les rapports financiers de l'exercice 1997-1998 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Langevin :

QUE les états financiers des Commissions scolaires de Brossard, Greenfield Park, Jacques-Cartier et Taillon pour l'exercice financier 1997-1998 et datés du 27 octobre 1998 et les rapports des vérificateurs externes correspondants soient acceptés.

Adoptée majoritairement.

67-CC-1998
Emprunt à long terme

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par la ministre de l'Éducation ;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Blondeau :

QU'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quatorze millions neuf cent soixante mille dollars (14 960 000 \$) soit contracté ;

QUE le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

- a) Dépenses régularisées au rapport financier 1996-1997 et requérant un financement à long terme après déduction des emprunts à long terme réalisés en 1997-1998

3 656 800\$

b)	Soldes en capital échus et à refinancer avant le 30 juin 1999	2 637 000\$
c)	Approximativement, 75% des ressources allouées aux fins d'investissements pour la période du 1 ^{er} juillet 1997 au 30 juin 1998	5 358 800\$
d)	Une partie de l'allocation de base pour les investissements de l'année 1998-1999	3 032 800\$
e)	Un estimé des frais inhérents à l'émission de l'emprunt	274 600\$

QU'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :

- A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a- Placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations ;
 - b- Négocier les modalités de l'emprunt ;
 - c- Désigner une société de fidéicommis, un conseiller juridique et un imprimeur ;
 - d- Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ; ou
- B) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.

QU'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

QUE la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par la ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

QUE n'importe lesquels du Président, du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Secrétaire général, du Directeur des services des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

QUE, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de le certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

QUE, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.

QUE dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

QUE dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.

QUE la Commission scolaire autorise le directeur général, à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêt et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.

Adoptée unanimentement.

68-CC-1998
Équipement
informatique -
Octroi de contrat

ATTENDU QUE la Commission a procédé à un appel d'offres, sur invitation, pour la fourniture d'équipement informatique le 10 septembre 1998 ;

ATTENDU QUE la Commission a procédé à un deuxième appel d'offres, sur invitation, le 8 octobre, pour certains articles prévus à l'appel d'offres du 10 septembre 1998 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes respectivement le 22 septembre 1998 et le 20 octobre 1998 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par le Service des ressources financières et de l'approvisionnement ;

IL EST PROPOSÉ par madame Gladys Quintal :

QUE le contrat de fourniture de micro-ordinateurs soit accordé à DELL COMPUTER CORPORATION aux conditions stipulées aux appels d'offres et à la soumission du 20 octobre 1998 pour un montant global de 675 000\$.

Adoptée unanimentement.

69-CC-1998
Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery que la séance soit close.

Adoptée unanimentement.

Il est 21 h 07 précisément lorsque les délibérations prennent fin.